



# LA CARTE D'IDENTITÉ

Du nouveau pour mes démarches !

#Modernisation

## MODE D'EMPLOI



Je me connecte sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>



Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte



Je remplis le formulaire en ligne



Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie



Je rassemble les pièces de mon dossier



Après avoir pris rendez-vous dans une mairie (Attention au temps d'attente qui peut parfois être long)

Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif



Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales



Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS.

Je prends rdv pour la retirer



Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place\_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr

## PIECES A JOINDRE

### POUR UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

#### POUR TOUTE DEMANDE (création ou renouvellement)

- Formulaire** cerfa à demander en mairie ou à pré remplir sur internet
  - Site internet : <http://vosdroits.service-public.fr>
  - Tutoriel pour être aidé au remplissage : <https://www.youtube.com/watch?v=Qm4CZ2ZsHeU>
- Un justificatif de domicile portant votre nom** (facture d'électricité, téléphone ou impôt) et une attestation du représentant légal pour les enfants -
- Une photo d'identité récente**
- L'ancienne carte d'identité et/ou la carte d'identité du représentant légal pour les enfants**
- Un extrait d'acte de naissance** pour les personnes nées dans un lieu non relié à COMEDEC

Pour savoir si la commune est reliée à COMEDEC : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

#### EN CAS DE RENOUELEMENT SUITE PERTE OU VOL

- 25€ de timbres fiscaux** en cas de perte ou de vol de la carte précédente (à demander dans un bureau de tabac ou en dématérialisé sur internet)
- Déclaration de perte ou de vol** (fournie en mairie)